

Légation de Suisse

en

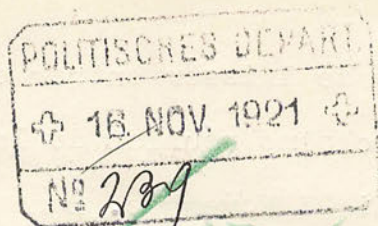
France

51, Avenue Hoche

1143

Votre C.52/S F -BF.

Paris, le 15 Novembre 1921.



Monsieur le Conseiller fédéral,

En possession de votre lettre du 12 courant, j'ai rendu visite à mon ami Maurice Herbette, Président de la Commission interministérielle de l'Immigration, pour lui demander ce qu'il savait du besoin de la France et spécialement des régions libérées, de recevoir de la main-d'oeuvre étrangère. Monsieur Herbette m'a répondu qu'en effet l'industrie dite du bâtiment (c'est-à-dire, les maçons, les peintres, les charpentiers et les menuisiers) manque actuellement de bras. En vertu des conventions de travail conclues par la France, tant avec la Pologne qu'avec l'Italie, conventions que je vous ai signalées naguère, (voir mes rapports des 19 février et 27 juin 1920), la France a tout d'abord cherché à engager des ouvriers polonais et italiens, mais il est probable que les Cabinets de Varsovie et de Rome ne pourront pas fournir tout le personnel qui est demandé parce que, aussi bien en Pologne que dans le nord de l'Italie, on a besoin de main-d'oeuvre pour réparer les dommages de guerre. Dans ces conditions, Monsieur Herbette serait disposé à examiner

Département politique fédéral,

Division des Affaires Etrangères,

B E R N E .

Dodis



vé à ma demande officieuse de renseignements, veuillez me faire savoir si je peux poursuivre la conversation d'une manière plus officielle et, dans ce cas, m'envoyer d'urgence pour mardi les indications dont je parle plus haut.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,  
l'hommage de mon respect.

Dumont.